



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

**ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT
DE BOISSONS TEMPORAIRE**

N° 2023/135-VA

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-28,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 20 Avril 2023 de l'association LA ROQUE EN FETE représentée par Monsieur CORREIA Patrick, Président.

ARRETE

Article 1 - A l'occasion de l'organisation de la Fête de la Musique par l'association LA ROQUE EN FETE :

Le Mercredi 21 Juin 2023 de 15h à 2h du matin
Place de l'Ancienne Mairie - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

L'association LA ROQUE EN FETE est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 16 juin 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19

Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence

Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr

Courriels : mairie@ville-laroquedantheron.fr omt@ville-laroquedantheron.fr